

12 JUL 2002

CONSEILS SERVICES INFORMATIQUE
CSI

Société anonyme au capital de 1.000.000 Francs
Siège social : MONT SAINT AIGNAN (76130)
Immeuble Magellan - Parc d'Activité de la Vatine
RCS ROUEN B 379 617 822
SIRET 379 617 822 000 26

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2000

L'an 2000, le 27 juin à 10 heures.

Les actionnaires de la société **CONSEILS SERVICES INFORMATIQUE - CSI**, société anonyme au capital de 1.000.000 Francs divisé en 5.000 actions de 200 Francs chacune, dont le siège social est à MONT SAINT AIGNAN (76130) Immeuble Magellan, Parc d'Activité de la Vatine, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur la convocation faite par le Président du conseil d'administration par lettre recommandée.

Il a été établi par les soins du conseil d'administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Jean-Paul RIVIERE préside l'assemblée en qualité de Président du conseil d'administration.

Madame Annie RIVIERE et Monsieur Jean-Pierre BROUSSOIS représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Dominique PIEL est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé Monsieur le Président déclare la séance ouverte et constate que le commissaire aux comptes assiste à la réunion.

Il constate d'après la feuille de présence, que 7 actionnaires possédant 5.000 actions et représentant une somme de 1.000.000 Francs sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- 1) le bilan, les comptes annuels et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1999.
- 2) le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice.
- 3) le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
- 4) la feuille de présence signée de tous les actionnaires présents à laquelle sont joints les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 5) un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires.

872870

Le Président déclare que les comptes annuels et le bilan, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Puis Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 1999,
- rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation, s'il y a lieu, desdits comptes, bilan et conventions,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- affectation des résultats,
- mandat des administrateurs,
- pouvoirs au porteur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations dudit exercice et dont les comptes vont être présentés à l'assemblée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Annie RIVIERE et de Madame Anne-Marie RIVIERE et décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée devant expirer lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

- Monsieur **Jean-Pierre BROUSSOIS**
demeurant à SAINT MARTIN DU VIVIER - 76160 DARNETAL
- Monsieur **Dominique PIEL**
demeurant à ROUEN (76000) 24 place Saint Marc

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jean-Pierre BROUSSOIS et Dominique PIEL, présents à l'assemblée, déclare accepter les fonctions d'administrateur qui viennent de leur être conférées et répondre aux exigences légales et réglementaires pour exercer lesdites fonctions.



HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Minin', written over a horizontal line.